Organisateur : ISNAB
Adresse : 2 Impasse Charles Tellier 33140 Villenave d'Ornon

CHOIX D'EMPLACEMENT :
☐ non couvert en extérieur (12€ pour un emplacement de 5m)
☐ couvert (15€ pour un emplacement de 5m)

NOMBRE DE MÈTRES :
☐ 5m ☐10m ☐15m ☐ 20m

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER
Personne physique
se déroulant le 06 décernbre 2026 à Villenave d'Ornon (33140)

Je soussigné(e),
Nom : ..... Prénom : .....
Né(e) le ..... à (département) : ..... (ville) : .....
Adresse : .....
CP : ..... Ville : .....
Téléphone : ..... Email : .....
Titulaire de la pièce d'identité N°.....
Délivrée le ..... par .....
N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :
- *De ne pas être commerçant(e)*
- *De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)*
- *De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)*

Fait à ..... le ..... Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

---

Organisateur : ISNAB
Adresse : 2 Impasse Charles Tellier 33140 Villenave d'Ornon

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER
Personne morale
se déroulant le 06 décernbre 2026 à Villenave d'Ornon (33140)

Je soussigné(e),
Nom : ..... Prénom : .....
Représentant la Société/Association (Raison sociale) : .....
N° de registre du commerce/des métiers : ..... de .....
dont le siège est au (adresse) : .....
Ayant la fonction de ..... dans la personne morale.
Adresse du représentant : .....
CP : ..... Ville : .....
Téléphone : ..... Email : .....
Titulaire de la pièce d'identité N°.....
Délivrée le ..... par .....
N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :
- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à ..... le ..... Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Règlement du vide-greniers solidaire de l'ISNAB

Tout participant s'engage à avoir pris connaissance de ce règlement et à l'appliquer.

- Ouverture du site pour les exposants à 7H et pour le public à 8H30, et fermeture complète du site à 18H
- Les véhicules ne sont pas acceptés sur les emplacements, possibilité de se garer sur le parking du campus, proche des emplacements
- Tout participant doit prévoir son matériel d'exposition (tables, chaises, barnum…) car aucun n'est fourni
- Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur l'ensemble du site (objets exposés, voitures, parapluies, structures…)

- Date limite d'inscription : 30 novembre 2026

TARIFS :

- Emplacements de 5 mètres linéaires en extérieur (couvert ou non) et en intérieur
- 12€ pour un emplacement non couvert en extérieur
- 15€ pour un emplacement couvert

INSCRIPTION :
Pour que votre inscription soit validée, il vous faut retourner le bulletin d'inscription complété, signé et daté, accompagné du paiement soit :
Par chèque à l'ordre de l'ISNAB, à Brigitte Diaz-Garcia – 2 impasse Charles Tellier, 33140 Villenave d'Ornon
Option 1 : envoi par courrier (ISNAB - 2 impasse Charles Tellier 33140 Villenave d'Ornon)
Option 2 : remise en main propre au campus de l'ISNAB.
Par espèces *:* du lundi au vendredi de 8h à 12h au campus de l'ISNAB – 2 impasse Charles Tellier, 33140 Villenave d'Ornon

CONTACT :
Brigitte Diaz-Garcia, responsable comptabilité
Tél : 06 72 73 25 92
Email : diaz-garcia@isnab.fr

Ce règlement doit être conservé par l'exposant